

# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE

**EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ** qu'à la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer qui se tiendra le mardi 3 novembre 2020 à 19 h au Centre de loisirs, le Conseil devra statuer sur une demande de dérogation mineure. La demande sera également soumise au CCU pour recommandation :

**IMPLANTATION D'UNE REMISE EN COUR AVANT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL RÉSIDENTIEL ET EN DEÇÀ DE LA LIGNE DE REcul AVANT**

LOT # 3 476 727  
535, RUE PRINCIPALE OUEST  
BERTHIER-SUR-MER, QC  
G0R 1E0

**LE PROJET CONTREVIENT À LA NORME PRÉCISANT L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE**

- ARTICLE 5.5.2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #265 : LES GARAGES, ABRIS D'AUTOMOBILE, REMISES ET SERRES ANNEXÉS OU ISOLÉS DOIVENT ÊTRE LOCALISÉS DANS LES COURS LATÉRALES ET LES COURS ARRIÈRE. EN AUCUN CAS, UN BÂTIMENT SECONDAIRE NE POURRA EMPIÉTER EN DEÇÀ DE LA LIGNE DE REcul AVANT.

Tout intéressé est invité à envoyer ses questions par courriel avant le 2 novembre à [dg@berthiersurmer.ca](mailto:dg@berthiersurmer.ca).

**DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 16<sup>e</sup> jour d'octobre deux mille vingt**



Signé :.....  
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre dix heures et onze heures, le seizième jour d'octobre 2020. Une copie a également été déposée sur le site Web de la municipalité.*

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce seizième jour d'octobre deux mille vingt.**

Signé :.....  
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier